

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026 À 18 H 30

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal.

PRÉSENTS : **MM.** ASSALIT Jean-Marc, BRICHE Franck, DELSOL Yannick, DURRIEU Vincent, PIGASSE Thomas, RICHARD Cyril, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemilla, ANTHINIAC Laurence, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PAGÈS Séverine, POUPOT Mary

Secrétaire : Mary POUPOT

Absent excusé : **GENRE** Pierre procuration à **ANDRÉ** Christian

La séance est ouverte à 18 h 33 par Monsieur Chrisian ANDRÉ, Maire.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Madame Myriam OUCHENNE a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale le 11 mai 2026,

Considérant que Madame Nadia OUARRAG, suivante sur la liste « Pour que revive Aigrefeuille », a refusé d'exercer son mandat de Conseillère Municipale le 28 mai 2026,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur Cyril RICHARD, suivant dans l'ordre de présentation de la liste « Pour que revive Aigrefeuille » a été appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la commune d'Aigrefeuille et a indiqué par courriel en date du 25/05/2026 qu'il souhaitait siéger,

Le Conseil municipal :

Article 1 - Prend acte de l'installation de Monsieur Cyril RICHARD en qualité de Conseiller Municipal.

Article 2 - Prend acte de la modification du tableau du Conseil municipal.

Élections sénatoriales 2026 : désignation des délégués du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mary POUPOT, Jean-Marc ASSALIT, Djemella AFONSO, Cyril RICHARD.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du Conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

En application de l'article R. 131 du Code électoral, le nombre de délégués à désigner pour la commune d'Aigrefeuille est :

Nombre de délégués à désigner : 3

Nombre de délégués suppléants à désigner : 3

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral). Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom fait par Sylvain NOUDJINGAR, Secrétaire Général de Mairie, dépose son bulletin lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	13

CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants obtenus
Christian ANDRÉ	13	3	3

A 18 h 45, Monsieur le Maire proclame élus délégués les candidats suivants :

- ANDRÉ Christian
- DUCROS Lucie
- STURMEL Philippe

Il proclame ensuite élus suppléants les candidats suivants :

- PAGÈS Séverine
- DELSOL Yannick
- ANTHINIAC Laurence

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection des délégués et suppléants pour la commune d'Aigrefeuille pour les élections sénatoriales 2026.

La séance est levée à 19 h 00.

Signature



CHRISTIAN ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille